



Ville de DEVILLE LES ROUEN
10771 Hab. Agglomération rouennaise

Recrute un

Agent polyvalent de maintenance en bâtiments (H/F)

Cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Au sein de la direction des services techniques, vous maintenez en état de fonctionnement et exécutez divers travaux d'entretien de premier niveau dans les bâtiments municipaux.

Vos missions sont les suivantes :

- **TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT DES EQUIPEMENTS**
 - Effectuer de menus travaux de plâtrerie/peinture ;
 - Effectuer de menus travaux de maçonnerie ;
 - Effectuer de menus travaux de carrelage/revêtement de sol ;
 - Effectuer de menus travaux d'électricité ;
 - Effectuer de menus travaux de plomberie/chauffage ;
 - Effectuer de menus travaux de serrurerie sur les bâtiments ;
 - Effectuer de menus travaux en menuiserie ;
 - Effectuer divers travaux d'entretien général des bâtiments communaux ;
 - Réaliser des travaux neufs (installation, amélioration et modification).
- **MANUTENTION ET INSTALLATION DES MATERIELS**
 - Déplacer et installer des mobiliers, matériels pour les besoins des services et des manifestations municipales,
 - Manipuler différents matériels et les mettre en place : barrières, chaises, estrades, stands, chapiteaux, podium, tatamis, etc.
- **ACTIVITES DIVERSES**
 - Relever les incidents et les dysfonctionnements sur le terrain (bâtiments, véhicules et engins) quotidiennement. et en alerter son responsable hiérarchique direct ;
 - Effectuer des petits relevés de plan, des croquis côtés, ...
 - Assurer le nettoyage des équipements (matériels et véhicules) utilisés ;
 - Conduire divers engins et véhicules ;
 - Participer aux actions de déneigement et aux astreintes techniques hebdomadaires.

Conditions d'exercice

- 37 heures hebdomadaires + RTT
- Lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Peut être amené à travailler à l'intérieur et à l'extérieur par tous les temps, à pied ou motorisé
- Se déplace fréquemment sur site
- Participer à l'organisation et au déroulement des fêtes municipales (mobilisation durant toutes les journées concernées)
- Travail en hauteur ponctuellement
- Travailler en équipe ou seul

Profil

- CAP maintenance de bâtiments de collectivités ou dans le secteur du bâtiment
- Titulaire du permis B obligatoire
- Permis poids lourds apprécié
- CACES nacelles, habilitation électrique appréciés

Compétences techniques :

- Notions techniques en matière de second œuvre dans le domaine du bâtiment : techniques de peinture ; techniques de maçonnerie et plâtrerie ; techniques de menuiserie ; techniques d'entretien du système électrique et réglementation électrique ; techniques d'entretien du système de plomberie ; chauffage et techniques d'entretien du système de ventilation-climatisation ; techniques de soudure (métallerie) ;
- Techniques de levage et de portage des matériels lourds et encombrants, gestes et postures au travail, de chargement d'un véhicule (répartition des masses) ;
- Notions de base en termes de lecture de plan et de dessin à main levée ;
- Techniques de nettoyage des différents matériels et véhicules utilisés ;
- Techniques de conduite d'engins et de véhicules et le code de la route ;
- Règles d'hygiène et de sécurité au travail.

Compétences relationnelles :

- Réactivité,
- Ponctualité,
- Autonomie,
- Avoir le sens du travail bien fait
- Faire preuve de discrétion
- Capacité à travailler en équipe,
- Capacité à communiquer avec la hiérarchie et savoir faire remonter les informations

Type d'emploi : Emploi permanent – Vacance d'emploi suite à un départ à la retraite

Prise de fonction : 2 mai 2026

Merci de bien vouloir adresser votre candidature avant le 13 avril 2026 (lettre de motivation, CV) à :

**Monsieur le Maire de Déville lès Rouen
Service des Ressources Humaines
1, Place François Mitterrand
B.P. 73
76250 Déville lès Rouen**

Par courrier ou par courriel à : recrutement@mairie-deville-les-rouen.fr

Informations complémentaires :

- Rémunération statutaire +RIFSEEP + prime de fin d'année
- Participation employeur au contrat collectif santé et prévoyance
- Participation aux frais de transport en commun (75 %)
- Adhésion au CNAS